

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 avril 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AIR CANADA

LE DÉPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE PEINTURE
D'AVIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion sur une affaire urgente. Comme Air Canada projette de déplacer ses installations de peinture d'avions de Dorval à un hangar presque inutilisé d'une valeur de 5 millions de dollars à Winnipeg, hangar qui est assez vaste pour abriter les jets à large fuselage, notamment les 747 et les L10-11 qui doivent maintenant être repeints aux États-Unis, et comme Air Canada pourrait offrir ses services pour peindre les appareils 747 et L10-11 d'autres lignes aériennes du Canada et des États-Unis, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de cesser de bloquer le déplacement de personnel et de l'atelier de peinture à Winnipeg, ce qui établirait une nouvelle industrie canadienne créant des emplois et enravant la fuite de dollars canadiens aux États-Unis, et que le projet de déplacement soit laissé entièrement aux soins des dirigeants d'Air Canada, sans aucune ingérence politique.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA CRÉATION D'UN PARC À L'ÉTAT SAUVAGE AU YUKON—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente. Dès le début des années 60, les États-Unis ont demandé au Canada de créer un parc à l'état sauvage au Yukon, de concert avec l'État de l'Alaska. Étant donné que l'Alaska vient de désigner 74 millions d'acres comme région sauvage qui pourrait servir à l'aménagement d'un tel parc, ce qui serait conforme à la recommandation de la Commission Berger, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement présente à la Chambre un projet de loi créant un parc à l'état sauvage au Yukon, selon la recommandation du juge Berger.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR LE
RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX EN ANGOLA—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que les activités militaires s'intensifient en Angola où un régime marxiste emploie des mercenaires cubains pour réprimer brutalement toute opposition à ce régime de la part des autochtones, et qu'on vient malheureusement d'apprendre l'assassinat du chef suprême du peuple Herero, je propose, appuyé par le député de Meadow Lake (M. Cadieu):

Que la Chambre demande au gouvernement d'insister, par l'entremise de son représentant au Conseil de sécurité pour que les Nations Unies tâchent par tous les moyens de rétablir la paix en Angola, où le nombre de morts semble être déjà plus élevé qu'au Liban, et que, par ailleurs, le gouvernement du Canada retire son représentant au comité des cinq pays qui s'efforce, au cours des négociations avec l'Afrique du Sud, de réduire l'Afrique du Sud-Ouest au même état d'oppression qui existe en Angola.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'ACQUISITION DE L'INCO PAR LE GOUVERNEMENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour soulever une question urgente. Étant donné que l'INCO a annoncé que cet été, la période des licenciements serait prolongée de deux semaines et que cette société n'a prévenu les autorités gouvernementales de cette décision que quelques heures avant de l'annoncer, ce qui a transformé la planification économique du gouvernement en une sinistre blague, je propose, avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt):